

Nouvelle Politique Régionale

Comité de sélection NPR, Séance du

Titre du projet :

Réseau :

Critères d'évaluation

Critères A : Critères obligatoires		Rempli	Non rempli	Commentaires
A1	Le projet est conforme au volet 'Soutien à l'innovation' de la stratégie cantonale du Programme cantonal de mise en œuvre (PMO) 2012-2015.			
A2	Le projet est intégré dans un système de création de valeur et contribue au renforcement de la compétitivité des parties prenantes du projet par le biais : <ul style="list-style-type: none">- Soit du développement d'un savoir-faire et de compétences renforçant le positionnement du canton de Fribourg dans un domaine spécifique- Soit de la contribution au développement de biens et/ou services destinés à l'exportation à l'extérieur de la région, du canton ou de la Suisse- Soit de l'amélioration d'un processus de production.			

A3	Le projet est financé par des fonds propres à hauteur d'au moins 35 % du coût total, dont au maximum 15% sous forme de prestations propres.			
-----------	--	--	--	--

Critères B : Critères complémentaires

Rempli

Non rempli

B1	Le projet contribue à un développement durable du canton de Fribourg			
B2	Le projet présente un potentiel d'innovation pour le canton de Fribourg. Il peut s'agir p. ex. <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un produit nouveau ou d'une prestation nouvelle ▪ d'un nouveau processus (de production) ▪ d'un nouveau procédé écologique ▪ d'un nouveau mode organisationnel. 			
B3	Le projet encourage l'esprit d'entreprise et d'initiative de la région.			
B4	Le projet est viable à terme sans apport de fonds NPR.			
B5	Le projet possède la taille critique pour la région (pas de microprojets).			
B6	Le projet a un effet positif sur la mise en réseau des acteurs de la région, voire au-delà.			
B7	Le projet contribue au maintien ou à la création d'emplois, voire d'emplois à forte valeur ajoutée, dans le canton de Fribourg.			

Critères C: Critères d'exclusion		Projet exclu	Projet non exclu	Commentaires
C1	Les projets qui ne remplissent pas tous les critères de la catégorie A			
C2	Les projets qui n'obtiennent pas une évaluation globalement positive selon les critères de la catégorie B			
C3	Les projets d'entreprise visant le développement et l'extension d'une seule entreprise			
C4	Les projets qui bénéficient déjà d'un important soutien financier de la part d'autres directions de l'administration cantonale fribourgeoise			
C5	Une majorité des partenaires impliqués dans le projet n'est pas domiciliée dans le canton de Fribourg			

Remarques complémentaires:

-